

## Infos+

Sur le site Internet de la Ville, retrouvez toutes les informations utiles (coupons d'inscription, modèle de courrier de demande de reports, tarifs, planning, activités).

[www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr)  
→ famille → accueils de loisirs



### Les Pierrots

(2 ans et demi à 6 ans)

10 rue Louis-Gandillet

☎ 01 39 14 28 28

[clsh.pierrots@carrieres-sur-seine.fr](mailto:clsh.pierrots@carrieres-sur-seine.fr)



### Les Plants de Catelaine

(6 à 12 ans)

9 rue Éric-Tabarly

☎ 01 61 04 47 82

[clsh.plantscatelaine@carrieres-sur-seine.fr](mailto:clsh.plantscatelaine@carrieres-sur-seine.fr)



Ville de  
Carrières-sur-Seine

## Accueils de loisirs

### Inscriptions vacances scolaires 2022/2023



Pôle éducation  
01 61 04 47 82  
[www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr)



Ville de  
Carrières-sur-Seine

## Conditions d'accès et horaires



Au préalable de l'inscription de votre ou vos enfant(s), vous devez avoir constitué un dossier et établi votre quotient familial. En cas d'absence de dossier, aucun accès aux services d'accueils de loisirs ne sera possible.

- L'accès aux accueils de loisirs est ouvert à tous les enfants inscrits dans une école élémentaire (6 à 12 ans) ou maternelle (2 ans et demi à 6 ans) de Carrières-sur-Seine.
- Les Plants de Catelaine sont réservés aux enfants inscrits en élémentaire et Les Pierrots aux enfants inscrits en maternelle.
- Un enfant carrillon scolarisé hors commune peut fréquenter les accueils de loisirs.
- Un enfant demeurant hors commune scolarisé par dérogation à Carrières-sur-Seine peut fréquenter les accueils de loisirs mais sera facturé au tarif exceptionnel.
- L'accueil à la demi-journée est uniquement proposé les mercredis en période scolaire (voir ci-dessous).

Les accueils de loisirs sont ouverts pendant les vacances et les mercredis de 8h à 18h30. L'accueil des enfants se fait entre 8h et 9h et leur départ entre 16h30 et 18h30.

## Inscriptions

### Durant les vacances scolaires

3 modes d'inscription (avant la date limite cf. tableaux ci-contre) :

- En ligne, via l'Espace famille sur le site Internet de la Ville (paiement par carte bancaire).
- Auprès du Pôle éducation (contact ci-dessous).
- Par correspondance (envoyez à l'adresse le coupon réponse de la fiche d'inscription et le règlement par chèque) cf. fiche d'inscription.

⚠ Passées les dates limites d'inscription via l'Espace famille et auprès du Pôle éducation, vous devrez vous adresser à l'accueil de loisirs concerné ([adresses mails page 4](#)).

### Les mercredis

Les familles doivent réserver en ligne via l'Espace famille ou auprès du Pôle éducation **au plus tard 5 jours** avant les dates souhaitées.

### Accueils de loisirs :

- Journée complète : 8h-18h30 ou
- Matinée avec repas : 8h-13h30 ou
- Après-midi sans repas : 13h30-18h30

⚠ Passées les dates limites de réservations (ci-contre), aucune place ne pourra être attribuée. Toute demande de remboursement doit être effectuée 5 jours au plus tard après l'absence de votre enfant avec 1 justificatif (un mot du médecin pour justifier sa maladie ou professionnel). Vous pouvez également être remboursés des prestations non consommées sans justificatif jusqu'à la date limite d'inscription.\*

## Toussaint 2022

Date limite d'inscription et remboursement\* jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 par mail ou auprès du Pôle éducation

24-25-26-27-28-31 octobre  
02-03-04 novembre

## Noël 2022

Date limite d'inscription et remboursement\* jusqu'au vendredi 18 novembre 2022 par mail ou auprès du Pôle éducation

19-20-21-22-23 décembre  
26-27-28-29-30 décembre et le 2 janvier 2023

## Hiver 2023

Date limite d'inscription et remboursement\* jusqu'au jeudi 19 janvier 2023 par mail ou auprès du Pôle éducation

20-21-22-23-24-27-28 février  
01-02-03 mars

## Printemps 2023

Date limite d'inscription et remboursement\* jusqu'au jeudi 23 mars 2023 par mail ou auprès du Pôle éducation

24-25-26-27-28 avril  
02-03-04-05 mai

## Juillet 2023

Date limite d'inscription et remboursement\* jusqu'au vendredi 9 juin 2023 par mail ou auprès du Pôle éducation

10-11-12-13 juillet  
17-18-19-20-21 juillet  
24-25-26-27-28-31 juillet

## Août 2023

Date limite d'inscription et remboursement\* jusqu'au vendredi 30 juin 2023 par mail ou auprès du Pôle éducation

01-02-03-04 août  
07-08-09-10-11 août  
14-16-17-18 août  
21-22-23-24-25 août  
28-29-30- 31 août



01 30 86 89 45 ou 42



[sej@carrieres-sur-seine.fr](mailto:sej@carrieres-sur-seine.fr)



Pôle éducation

1, rue Victor-Hugo - BP 59 - 78421 Carrières-sur-Seine Cedex

